

# VIE NUMÉRIQUE & SANTÉ 2020-2021

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

**Vie Numérique & Santé 2020-2021** est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation agréé par l'AMF le 08/09/2020, et géré par Seventure Partners, société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP 01-040. Il sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Votre attention est attirée sur le fait que votre argent est bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2027 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2029, sur décision de la société de gestion, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de Seventure Partners 5/7 rue de Monttessuy, 75007 Paris ou par mail à [contact@seventure.fr](mailto:contact@seventure.fr).

Document non contractuel à caractère publicitaire, destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF II.



Depuis 1997, Seventure Partners investit dans les entreprises innovantes évoluant dans deux secteurs d'activité, les Technologies digitales et les Sciences de la vie, et notamment la Santé. Au printemps 2020, la crise sanitaire mondiale provoquée par le COVID 19 a démontré à quel point ces deux secteurs d'activité sont essentiels :

- **Les Technologies digitales** ont permis de mieux gérer la crise en assurant une certaine continuité des activités économiques et de la vie sociale, ce qui était inimaginable il y a de cela seulement 10 ans. Selon l'équipe de gestion de Seventure Partners, cette crise va permettre de repenser les modèles existants pour les rendre plus durables et vertueux, et la transition digitale qui accompagnera ces mutations, que ce soit pour les individus ou pour les entreprises, va s'accélérer, générant de belles opportunités d'investissement.
- Accompagner la recherche médicale et une meilleure prise en charge des patients doit rester un objectif prioritaire afin de lutter contre les maladies existantes ou à venir, d'éviter de nouvelles pandémies ou le développement de maladies chroniques, et de protéger la population. **Les Sciences de la vie**, et notamment le secteur de la Santé, sont plus que jamais au cœur des préoccupations des Etats et des populations et nous anticipons des investissements massifs dans ce domaine, dont bénéficieront le secteur privé et le secteur public.

Fort de cette double conviction, Seventure Partners lance en 2020 un nouveau FCPI, **Vie Numérique & Santé 2020-2021**. La vocation de ce fonds est de financer des projets innovants, utiles ou nécessaires dans nos vies quotidiennes, aussi bien sur le plan personnel que professionnel. Les secteurs que nous adressons sont variés : la santé, l'alimentation, le travail, la consommation, la sécurité, la mobilité, l'habitat, etc. Le fonds financera notamment des entreprises innovantes qui améliorent aujourd'hui la vie pour nous, nos parents et nos enfants, et des entreprises qui innovent pour l'avenir, pour les générations futures.





## – POURQUOI INVESTIR DANS VIE NUMÉRIQUE & SANTÉ 2020-2021 ? –

# 01



### POUR DIVERSIFIER SON PATRIMOINE EN FINANÇANT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES INNOVANTES QUI PLACENT L'HUMAIN AU CENTRE DE LEURS ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

**Vie Numérique & Santé 2020-2021 investira dans des PME européennes<sup>(1)</sup> innovantes évoluant principalement dans le secteur des Technologies digitales et des Sciences de la vie humaines et animales :**

#### LES TECHNOLOGIES DIGITALES

- Sécurité et protection des personnes et des biens (cybersécurité, confidentialité et protection des données, solutions d'authentification, etc.)
- Education, formation et ressources humaines (e-learning, solutions de télétravail, etc.)
- Distribution omnicanale (traçabilité, intelligence artificielle au service des clients et des collaborateurs, etc.)
- Economie circulaire (« upcycling », etc.)
- Réseaux sociaux, plateformes collaboratives, et cohésion sociale

#### LES SCIENCES DE LA VIE

- Santé et prévention (nouveaux médicaments, nouveaux vaccins, etc.)
- Alimentation & nutrition (traçabilité, sécurité alimentaire, etc.)
- Soins des personnes fragiles ou dépendantes
- Microbiome
- Santé digitale, santé connectée, diagnostic (télémédecine, etc.)
- Matériel médical, dispositifs pour les hôpitaux et personnels de soin
- Agriculture, élevage et environnement
- Sport et bien-être

(1) Sociétés ayant leur siège dans un état de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.

**Vie Numérique & Santé 2020-2021 sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité.** Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Votre attention est attirée sur le fait que votre argent est bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2027 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2029, sur décision de la société de gestion. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de Seventure Partners 5/7 rue de Montessuy, 75007 Paris ou par mail à [contact@seventure.fr](mailto:contact@seventure.fr).



## 02



## POUR PROFITER D'UN DOUBLE AVANTAGE FISCAL



### DÈS LA SOUSCRIPTION

Vous bénéficiez d'une réduction de votre Impôt sur le Revenu de 20 % du montant de votre souscription<sup>(1)</sup>, **hors droits d'entrée**, sous réserve de conserver vos parts jusqu'au 31 décembre 2025 (durée fiscale). Nous vous rappelons néanmoins que votre investissement dans le FCPI **Vie Numérique & Santé 2020-2021** est bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2027 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2029).

### À LA SORTIE DU FONDS

Vos revenus et plus-values potentiels sont exonérés d'Impôt sur le Revenu, mais sont soumis aux prélèvements sociaux.

### QUEL MONTANT SOUSCRIRE POUR OPTIMISER MA FISCALITÉ ?

Réduction d'Impôt sur le Revenu 2020 maximale pour la souscription de **Vie Numérique & Santé 2020-2021** :

- 2 400 € pour une personne seule
- 4 800 € pour un couple soumis à imposition commune

(1) Selon les dispositions légales et fiscales en vigueur, dans la limite du plafonnement des niches fiscales de 10000€ par an et par foyer fiscal.

**Vie Numérique & Santé 2020-2021** sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Votre attention est attirée sur le fait que votre argent est bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2027 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2029, sur décision de la société de gestion. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de Seventure Partners 5/7 rue de Montessuy, 75007 Paris ou par mail à [contact@seventure.fr](mailto:contact@seventure.fr).



# 03



## POUR ACCÉDER À UNE EXPERTISE UNIQUE EN EUROPE

**Le FCPI Vie Numérique & Santé 2020-2021** est géré par Seventure Partners, une société de gestion française qui se distingue par :

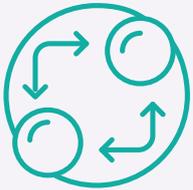
- **Son expertise** : Seventure Partners s'appuie sur une équipe spécialisée dans l'accompagnement des sociétés innovantes, disposant de compétences technologiques solides dans le domaine de la santé et des technologies digitales.
- **Son expérience** : depuis 1997, Seventure Partners a financé plus de 250 entreprises, créatrices de plus de 5000 emplois en France et en Europe, et s'impose comme un acteur européen incontournable du capital-innovation.
- **Sa dimension internationale** : présente dans quatre pays européens, Seventure Partners dispose d'un vaste réseau mondial pour identifier les opportunités d'investissement.
- **Sa robustesse** : Seventure Partners fait partie du Groupe BPCE, un des principaux acteurs bancaires français.

**Vie Numérique & Santé 2020-2021** sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Votre attention est attirée sur le fait que votre argent est bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2027 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2029, sur décision de la société de gestion. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de Seventure Partners 5/7 rue de Montessuy, 75007 Paris ou par mail à [contact@seventure.fr](mailto:contact@seventure.fr).



## MARCHÉ CIBLE

**Vie Numérique & Santé 2020-2021** s'adresse à tout type d'investisseurs. Toutefois, il est destiné prioritairement aux personnes physiques éligibles à l'impôt sur le Revenu et souhaitant bénéficier d'une réduction de cet impôt. Il s'adresse également aux personnes souhaitant diversifier leur portefeuille en investissant dans des sociétés innovantes, majoritairement non cotées. **Vie Numérique & Santé 2020-2021** pourrait ne pas convenir aux investisseurs âgés de 80 ans ou plus. Le fonds ne peut pas être souscrit par des personnes physiques correspondant à la définition «US Person» au sens de la réglementation américaine «Regulation S».



## RISQUES

Le profil de risque et rendement du **FCPI Vie Numérique & Santé 2020-2021** est élevé (niveau 7 sur une échelle de 1 à 7). Vie Numérique & Santé 2020-2021 est exposé aux risques inhérents aux investissements dans des entreprises innovantes. Le fonds présente notamment un risque de perte en capital car il ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, et un risque de liquidité car les investissements réalisés par le fonds sont susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années. Il présente aussi un risque lié aux petites et moyennes capitalisations boursières, un risque actions, un risque de crédit, un risque de taux, un risque lié au niveau des frais, et un risque de change. Ces risques sont détaillés dans le règlement du FCPI, disponible gratuitement et sur simple demande auprès de la société de gestion.



## DURÉE

L'objectif de **Vie Numérique & Santé 2020-2021** est de créer les conditions favorables à un remboursement des parts au plus tôt le 31 décembre 2027. Cependant, la société de gestion peut décider de proroger la vie de ce fonds 2 fois 1 année maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard. Les demandes de rachat pourront être acceptées en cours de vie du fonds dans les cas suivants : licenciement, invalidité ou décès du porteur de parts ou de l'un des époux soumis à une imposition commune.

**Vie Numérique & Santé 2020-2021** sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Votre attention est attirée sur le fait que votre argent est bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2027 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2029, sur décision de la société de gestion. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de Seventure Partners 5/7 rue de Monttessuy, 75007 Paris ou par mail à [contact@seventure.fr](mailto:contact@seventure.fr).

# POUR EN SAVOIR PLUS

## COMMENT LES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE SONT-ELLES SÉLECTIONNÉES ?

Parmi les critères retenus par l'équipe de gestion de **Vie Numérique & Santé 2020-2021** pour sélectionner les entreprises du portefeuille figurent notamment :

- le caractère innovant, concrétisé par une technologie ou un produit différenciant, un dépôt de brevet, etc.
- une taille de marché significative, avec des barrières à l'entrée identifiées.
- une équipe managériale capable de développer l'activité, notamment à l'international.

## QUEL EST LE STADE DE MATURITÉ DES ENTREPRISES QUI INTÈGRERONT LE PORTEFEUILLE ?

Dans un objectif de diversification du risque, le FCPI **Vie Numérique & Santé 2020-2021** accompagnera des sociétés à des stades de développement très variés : de l'entreprise en amorçage à la PME réalisant jusqu'à 50 M€ de chiffre d'affaires.

## INVESTIR DANS L'INNOVATION, N'EST-CE-PAS TROP RISQUÉ ?

Les FCPI sont effectivement des placements risqués, mais ils trouvent leur légitimité dans la nécessité de financer des sociétés qui d'une part peuvent devenir des moteurs de croissance pour l'économie française et européenne, et d'autre part apportent un véritable bénéfice à chacun d'entre nous, dans notre vie quotidienne et pour notre santé. Le travail de l'équipe de gestion consiste à sélectionner

les dossiers qu'elle juge les plus prometteurs, à accompagner les entreprises à chaque étape clé de leur développement, et à céder les entreprises dans les conditions les plus favorables possibles. Ce travail vise à limiter les risques mais ne garantit ni le capital, ni les performances de votre FCPI.

## QUELS SONT LES ATOUTS DE SEVENTURE PARTNERS EN TANT QUE GÉRANT DE FONDS ?

Spécialiste du financement de l'innovation, Seventure Partners a pour objectif d'identifier les leaders européens de demain et de les accompagner dans leur croissance. Seventure Partners existe depuis 1997 ce qui lui a permis d'acquérir une vraie expérience dans le domaine du capital-innovation. La diversité et l'expertise de son équipe de gestion, composée d'ingénieurs, de professionnels issus de l'industrie, de la pharmacie, de l'entrepreneuriat ou de la finance, lui donnent l'expertise nécessaire

pour investir dans les deux secteurs d'activité qu'elle a identifiés comme étant particulièrement porteurs : les Technologies digitales et les Sciences de la vie. Aucun secteur d'activité n'est cependant exclu dès lors que la société présente les critères d'innovation requis. Enfin, Seventure Partners appartient au Groupe BPCE, 2ème Groupe bancaire français, ce qui lui confère robustesse et crédibilité.

## POURQUOI VOUS LIMITEZ-VOUS À DEUX SECTEURS D'ACTIVITÉ « SEULEMENT » : LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET LES SCIENCES DE LA VIE ?

Nous avons choisi de nous concentrer sur notre cœur de métier - financer les sociétés innovantes dans les Technologies digitales et les Sciences de la vie - pour 2 principales raisons :

- Ces deux secteurs sont déjà très vastes ! A titre d'exemple, nous avons reçu en 2019 plus de 2000 dossiers d'entreprises innovantes à la recherche de capitaux, évoluant dans ces seuls domaines.
- Nous avons développé depuis plus de 20 ans une véritable expertise sur ces deux secteurs, que nous souhaitons continuer à valoriser.

## QUELLE EST L'ORIGINE DES DOSSIERS QUE VOUS ÉTUDIEZ ?

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter : la réputation que nous avons acquise depuis plus de vingt ans nous permet de bénéficier d'une forte notoriété en France et donc de recevoir des dossiers en direct. Nous pouvons aussi prospecter, par exemple sur des salons professionnels. Notre métier est fortement intermédié et de nombreux dossiers nous proviennent d'intermédiaires auprès desquels nous sommes largement référencés. Enfin, notre présence en Allemagne, au Royaume-Uni, et en Suisse nous permet de bien connaître les marchés d'Europe du Nord, et donc d'être en mesure d'identifier des dossiers sur ces territoires.

# CARACTÉRISTIQUES DU FCPI

Société de gestion	Seventure Partners
Dénomination	<b>Vie Numérique &amp; Santé 2020-2021</b>
Code ISIN (Part A)	FR0013525615
Forme juridique	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
Date d'agrément AMF	08/09/2020
Dépositaire	CACEIS Bank
Valeur liquidative initiale	100 €
Montant minimal de souscription	500 €
Date limite de souscription	Jusqu'au 31 décembre 2020
Horizon de placement	Jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tôt et jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard, sur décision de la société de gestion
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance
Droits d'entrée	5 % maximum, rétrocédés au réseau distributeur
Droits de sortie	0 % selon les conditions prévues au règlement du FCPI
Fiscalité	Sous réserve de conserver les parts au moins jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de leur souscription, la réduction d'IR est égale à 20 % des versements effectués (hors droits d'entrée), plafonnés à 12 000 € pour une personne seule et à 24 000 € pour un couple soumis à imposition commune. Cette réduction d'IR est soumise au plafonnement global des avantages fiscaux, soit 10 000 € en 2020.

## FRAIS

Le Fonds paiera à la Société de Gestion une commission de gestion annuelle moyenne de 3 % du montant des souscriptions initiales. Cette commission moyenne est calculée sur la durée de vie maximale du FCPI, soit 9 ans. La Société de Gestion assumera l'ensemble des frais directs et indirects afférents à la gestion du Fonds. Dans le cas d'une souscription en 2020, les frais et commissions annuels s'élèvent à 4 % les trois premières années suivant l'année de la constitution, et à 3 % à compter de la quatrième année et jusqu'au 31 décembre 2029 maximum. Aucuns frais ne sont facturés aux sociétés cibles. Ces frais et commissions globalisés sur la durée de vie réglementaire du fonds ne dépasseront pas au total 30 % du montant des souscriptions initiales et ne tiennent pas compte des droits d'entrée éventuels payés par le souscripteur au distributeur. En tout état de cause, le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'un même versement mentionné à l'article 199 terdecies-0 A du CGI respectera les plafonds réglementaires prévus dans l'arrêté du 11 juin 2018 pris en application du deuxième alinéa du VII du même article. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part auprès de la société de gestion Seventure Partners, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximum de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,56 %	0,56 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,33 %	0,45 % - 1 %
Frais de constitution	-	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	-	-
Frais de gestion indirects <sup>(1)</sup>	-	-
<b>Total</b>	<b>3,89 %</b> = valeur du TMFAM_GD maximal	<b>1,01 % - 1,56 %</b> = valeur du TMFAM_D maximal

(1) Dans le cas de Vie Numérique & Santé 2020-2021, ces frais sont liés exclusivement aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC) ou fonds d'investissement correspondant à une gestion diversifiée des liquidités du fonds avant l'atteinte de son quota d'investissement dans des sociétés innovantes.

## – À PROPOS DE SEVENTURE –

Spécialiste du financement de l'innovation, Seventure Partners a pour but d'identifier les potentiels leaders européens de demain et de les accompagner dans leur croissance. Avec 750 M€ d'actifs gérés ou conseillés au 31 décembre 2018 (engagements nets), Seventure Partners est un des leaders du capital-innovation en Europe. Depuis 1997, elle investit dans des entreprises innovantes présentant selon elle un fort potentiel de croissance, dans les secteurs des Technologies digitales et des Sciences de la vie. Basée à Paris, Seventure Partners s'appuie sur des antennes à Londres, Munich, Bâle et Genève.

Seventure Partners est une filiale de Natixis Investment Managers. Natixis est la banque de financement, de gestion et de services financiers du Groupe BPCE.

> Toute l'actualité de Seventure Partners sur [www.seventure.fr](http://www.seventure.fr) et sur :



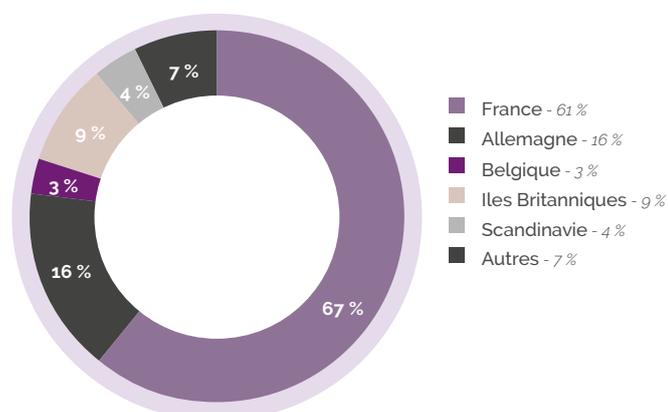
### UNE ÉQUIPE DE GESTION INTÉGRÉE ET EXPÉRIMENTÉE

Avec 23 années d'existence et une équipe d'investissement de 14 collaborateurs et 7 consultants exclusifs, Seventure Partners fait figure de pionnière et de leader dans la gestion de FCPI. Forte de 27 salariés

au 31 décembre 2019, Seventure Partners dispose d'une expertise approfondie dans les Technologies digitales et les Sciences de la vie, l'entrepreneuriat et les diverses opérations de capital d'investissement.

### UNE PRÉSENCE EUROPÉENNE

Seventure Partners dispose de quatre antennes en Europe (Londres, Munich, Bâle et Genève) qui complètent son positionnement en France, facilitent ses investissements à l'étranger, et apportent une véritable diversification géographique à ses FCPI. Cette présence européenne lui permet notamment d'être mieux positionnée pour identifier et saisir les opportunités d'investissement qu'elle considère comme les plus pertinentes.



*% en nombre de sociétés investies, périmètre FCPI, au 31/12/2019. Cette répartition pourra évoluer dans le temps.  
Source : Seventure Partners*

## UNE DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Acteur du secteur financier, Seventure Partners a une responsabilité particulière dans l'orientation de ses investissements vers des projets, des entreprises ou des secteurs qui présentent moins de risques ESG (environnement, social, gouvernance) et permettent d'accompagner le développement d'une économie plus durable. C'est la raison pour laquelle Seventure Partners a mis en place une démarche proactive pour

intégrer les enjeux d'Investisseur Responsable dans sa politique d'investissement, notamment en intégrant des clauses ESG dans les pactes d'actionnaires. Seventure Partners est signataire des UNPRI (Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies) et de la Charte d'Engagements de France Invest. La politique d'investissement responsable de Seventure Partners est disponible sur son site internet.

## FCPI SEVENTURE

Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota au 31/12/2019



**INFORMATION PRÉSENTÉE SOUS LA FORME : FCPI** > Année de création – Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota à la date du 31/12/2019 – Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles

**MASSERAN INNOVATION II<sup>(1)</sup>** > 2009 – 72,2 % – 30/04/2011  
**BP INNOVATION ISF<sup>(1)</sup>** > 2010 – 77,79% – 30/09/2012  
**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2010<sup>(1)</sup>** > 2010 – 77,6 % – 31/10/2012  
**BP INNOVATION 15** > 2010 – 58,3 % – 30/06/2013  
**BIO SANTE<sup>(1)</sup>** > 2010 – 54,25 % – 30/06/2013  
**MASSERAN INNOVATION III** > 2010 – 81,5 % – 31/05/2013  
**BP INNOVATION ISF 4<sup>(1)</sup>** > 2011 – 62,24 % – 30/06/2013  
**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2011<sup>(1)</sup>** > 2011 – 90,3 % – 31/10/2013  
**SEVENTURE INNOVATION 16<sup>(1)</sup>** > 2011 – 72,61 % – 31/12/2013  
**MASSERAN INNOVATION IV** > 2011 – 93,1 % – 31/05/2014  
**SEVENTURE PREMIUM 2012<sup>(1)</sup>** > 2012 – 80,81 % – 31/05/2014  
**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2012** > 2012 – 101 % – 14/06/2014  
**SEVENTURE INNOVATION 2012** > 2012 – 70,13 % – 31/12/2014  
**BIO SANTE 2012<sup>(1)</sup>** > 2012 – 60,04 % – 31/12/2014  
**MASSERAN INNOVATION V** > 2012 – 76,3 % – 31/12/2014  
**SEVENTURE PREMIUM 2013** > 2013 – 91,14 % – 27/01/2016  
**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2013** > 2013 – 100 % – 27/01/2016  
**SEVENTURE PREFERENCE INNOVATION 2013** > 2013 – 76,2 % – 31/08/2016  
**BIO SANTE 2013** > 2013 – 62,95 % – 31/08/2016  
**MASSERAN INNOVATION VI** > 2013 – 67 % – 31/08/2016

**SEVENTURE PREMIUM 2014** > 2014 – 92,96 % – 20/01/2018  
**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2014** > 2014 – 46,5 % – 20/01/2018  
**SEVENTURE PREFERENCE INNOVATION 2014** > 2014 – 87,6 % – 31/08/2018  
**BIO SANTE 2014** > 2014 – 76,48 % – 31/08/2018  
**MASSERAN INNOVATION VII** > 2014 – 39,4 % – 31/08/2018  
**SEVENTURE PREMIUM 2015** > 2015 – 90 % – 31/01/2019  
**MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2015** > 2015 – 13,2 % – 31/01/2019  
**BIO SANTE 2015** > 2015 – 83,7 % – 31/08/2019  
**MASSERAN INNOVATION VIII** > 2015 – 19,8 % – 31/08/2019  
**CONNECT INNOVATION 2015** > 2015 – 73,23 % – 31/08/2019  
**CONNECT INNOVATION ISF 2016** > 2016 – 80,47 % – 18/01/2020  
**BIO SANTÉ 2016-2017** > 2016 – 39,99 % – 31/08/2020  
**CONNECT INNOVATION 2016-2017** > 2016 – 41,21 % – 31/08/2020  
**CONNECT INNOVATION ISF 2017-2018** > 2017 – 48,06 % – 31/08/2020  
**BIO SANTÉ 2018-2019** > 2018 – % – 28/08/2022  
**SAPIENS INNOVATION 2018-2019** > 2018 – % – 28/08/2022

(1) Fonds en préliquidation.

## AVERTISSEMENT

**Vie Numérique & Santé 2020-2021 sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité.**

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Votre attention est attirée sur le fait que votre argent est bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2027 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2029, sur décision de la société de gestion. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de **Seventure Partners : 5/7 rue de Montessuy, 75007 Paris** ou par mail à : [contact@seventure.fr](mailto:contact@seventure.fr)

# VIE NUMÉRIQUE & SANTÉ 2020-2021

Ce document non contractuel, à caractère publicitaire, est réalisé par Seventure Partners à destination des clients non professionnels, au sens de la MIF II et achevé de rédiger le 15/09/2020. Du fait des liens capitalistiques existant entre BPCE et Seventure Partners, il peut exister un risque potentiel de conflits d'intérêts. Conformément aux règles d'organisation des sociétés de gestion régulées par l'Autorité des Marchés Financiers, Seventure Partners a mis en place un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Le FCPI Vie Numérique & Santé 2020-2021 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation agréé par l'AMF le 08/09/2020 et géré par Seventure Partners, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 362 624 €.

#### SEVENTURE PARTNERS

5/7, rue de Montessuy, 75007 Paris  
327 205 258 RCS Paris  
Agrément AMF GP 01-040

